

Zeitschrift:	Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation
Herausgeber:	Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band:	40 (1964)
Heft:	1
Rubrik:	Bibliothekschronik = Chronique des bibliothèques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sammenstellen, damit die eigentlichen Laboratorien und Entwicklungsstellen, anschließend ohne Zeitverlust und Doppelspurigkeit mit der sachlichen Auswertung einsetzen können. Dementsprechend werden nach den vom Präsidenten der Vereinigten Staaten grundsätzlich gebilligten Anträgen Dokumentationsdienste den anderen Laboratorien und Entwicklungsstellen im Range völlig gleichgestellt und als eigener wissenschaftlicher Fachzweig anerkannt mit entsprechender Verantwortung und Verpflichtung.

Neben diesen grundsätzlichen Orientierungen berichteten sodann zahlreiche Beiträge über Detailfragen der Facharbeit. Unter anderem nahm ein Vortrag über «aktuelle Thesaurus Probleme» auf die zur Automatisierung des Literaturnachweises erforderlichen Vorarbeiten Bezug und vermochte durch seine auf gründliche Überlegung und bewährte Erfahrung gestützten Lösungsvorschläge aufmerksamen Widerhall zu wecken. Ein Rundgespräch suchte überdies Bedürfnisse und Möglichkeiten einer intensiveren Zusammenarbeit auf dem Gebiete der aktuellen Wirtschaftsdokumentation abzuklären und berührte damit ein Gebiet, auf dem auch anderorts noch offene Koordinationsaufgaben bestehen. Wir können schließlich nur noch eine Orientierung über den Ringtausch mit Lochkarten und eine Übersicht über NIDER, den Niederländischen Dokumentationsverband, signalisieren. Denn alle diese Hinweise zeigen zusammenfassend, daß diese Tagung vielseitige Einsichten in die Arbeiten der benachbarten Fachorganisation und interessante Anregungen zur Lösung aktueller Anliegen vermittelte. Nur beiläufig erwähnt sei die immer wieder wertvolle Gelegenheit zu persönlicher Begegnung und direktem Meinungsaustausch mit Fachkollegen, der durch die lebhafte und heitere Atmosphäre der rheinischen Metropole eine zusätzliche Förderung zuteil wurde, wofür wir auch an dieser Stelle den Veranstaltern gerne nochmals danken. Bernhard Stüdeli

Bibliothekschronik — Chronique des bibliothèques

M. Arthur C. de Breycha Vauthier quitte la Bibliothèque des Nations Unies

Nommé au poste d'Ambassadeur d'Autriche au Proche Orient avec résidence à Beyrouth, M. Breycha abandonne ses fonctions à la Direction de la Bibliothèque de l'Office européen des Nations Unies à Genève. Nous lui présentons nos vives félicitations pour l'appel flatteur dont il vient d'être l'objet et nous formons des vœux pour sa nouvelle carrière.

Collaborateur juridique de M. Sevensma, puis son successeur à la tête de la Bibliothèque Rockefeller, au Palais des Nations, M. Breycha s'est efforcé d'assurer

constamment une collaboration étroite avec nos bibliothèques pendant une trentaine d'années. Il a en particulier fait participer son institution à l'élaboration du RP4 et à la formation professionnelle de l'Ecole de bibliothécaires de Genève, dont il était un des professeurs appréciés. Il a enfin chaleureusement accueilli l'ABS à l'Ariana lors de ses Assemblées générales de 1937 et 1957.

C'est dire que ce n'est pas sans regret que nous voyons partir un collègue qui a fait de notre pays sa seconde patrie et lui a consacré de nombreuses études historiques.

Nous sommes heureux néanmoins qu'il ne le quitte pas définitivement puisqu'il reviendra à Genève, sa mission terminée. Nous saissons cette occasion pour lui exprimer la reconnaissance de l'ABS dont il restera membre, heureusement.

M. Breycha a été en outre un des animateurs de la FIAB dont il était le Trésorier. M. Pierre Bourgeois le remplacera dans ces importantes fonctions et ainsi la Suisse pourra encore faire entendre une voix autorisée au sein du Comité de la Fédération.

M.-A. B.

Le second Bibliobus de Suisse

Mardi 14 janvier 1964, a été inauguré à Mon Repos, en présence des autorités lausannoises et de nombreux invités, le bibliobus urbain rattaché à la Bibliothèque municipale de Lausanne, deuxième du genre en Suisse.

Assez semblable à celui de Genève, dont Mlle Hélène Rivier a fait une description très détaillée dans les «Nouvelles» (1962, II, pp. 33-36), il se distingue pourtant de ce dernier par son châssis (de marque Commer), ses couleurs (rouge et blanc, couleurs lausannoises) et quelques améliorations dans l'aménagement intérieur, dictées par l'expérience genevoise. Elles ont trait notamment au chauffage (système Webasto à mazout), à l'éclairage, au nombre de tiroirs du fichier (15 au lieu de 12) et à quelques menus détails.



La carrosserie et l'aménagement complet ont également été effectués par la Carrosserie Lauber et fils, S.A., à Nyon.

Le coût définitif du véhicule est de Fr. 97 161.—. Quant au stock de livres, d'environ 6000 volumes (dont 1400 pour la jeunesse), il a fait l'objet d'un crédit de Fr. 80 000.—.

L'horaire des stationnements est de 15 h. à 19.30 h. dans quatre quartiers de la périphérie lausannoise: lundi La Sallaz, mardi Cour, jeudi Montchoisi, vendredi Montoie. Mais le mercredi, pour tenir compte du fait que les écoliers ont congé cet après-midi-là, deux stationnements ont été prévus, l'un de 14 h. à 16.30 h. à Pierrefleur, l'autre de 17 h. à 19.30 h. à Bellevaux, deux agglomérations situées au nord-ouest de la ville.

Le bibliobus lausannois est entré en service jeudi 16 janvier et a d'emblée suscité l'intérêt de la population. Après dix jours d'activité, nous pouvons déclarer l'expérience très encourageante. Nous espérons, d'ici quelques mois, pouvoir faire une étude détaillée du prêt par quartiers.

Elisabeth Rochat

MITTEILUNGEN - COMMUNICATIONS

Assemblée annuelle de l'ABS à Lausanne, 26—27 septembre 1964

M. Ed. Henry, directeur administratif de l'Exposition nationale suisse à Lausanne, a adressé le 21 janvier 1964 à notre collègue J. P. Clavel (directeur de la BCU à Lausanne et président de la Commission de l'Exposition nationale) la lettre suivante:

Nous avons le plaisir de vous informer que la demande de patronage de votre assemblée annuelle par l'Exposition nationale a été agréée.

Votre réunion bénéficiera, par conséquent, des avantages énumérés dans le règlement des congrès que nous nous permettons de répéter pour mémoire ci-après:

- Inscription au calendrier général des congrès.
- Bénéfice de la publicité générale et particulière de l'Exposition nationale.
- Réduction du prix d'entrée à l'Exposition nationale pendant la durée du congrès,
- Réduction du prix, d'entrée aux expositions spécialisées du Palais de Beaulieu pendant la durée du congrès.
- Jouissance à des conditions spéciales des salles et des installations placées sous le contrôle de l'Exposition nationale, soit, d'une part, celles situées dans l'enceinte même de l'Exposition nationale et d'autre part, celles du Palais de Beaulieu.
- Possibilité de recourir aux services officiels des congrès et du logement de l'Exposition nationale.

Toujours selon les principes du règlement des congrès, la seule obligation qui vous incombe est de prévoir une visite officielle à l'Exposition nationale pour tous les participants. Cette visite peut être d'une demi-journée ou d'une journée entière.